



Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority

Montréal, 20 juin 2016

Objet : Information sur la vitesse des navires

Avis 2016-13

L'APL a comme mission d'assurer la sécurité de la navigation et l'efficacité du service de pilotage maritime. Pour y arriver, la collaboration de tous est essentielle.

L'un des critères à considérer pour assurer la sécurité de la navigation est le nombre de pilotes requis pour le transit d'un navire. Ce critère influence directement l'efficacité du service de pilotage, car afin d'éviter des pénuries de pilotes ou des retards aux navires, on doit établir clairement le nombre de pilotes requis pour assurer le transit sécuritaire d'un navire.

Pour ce faire, lorsque nous prévoyons affecter 2 pilotes sur un navire, nous devons régulièrement en confirmer la vitesse (sans vent ni courant) dans un secteur donné (ex.: quelle vitesse fera un navire lors de son transit entre Les Escoumins et Québec ou entre Québec et Trois-Rivières). Il est important que la vitesse qui nous est transmise à ce moment soit la plus précise possible pour que nous puissions affecter le nombre exact de pilotes. De par l'article 11 de son Règlement, l'APL doit être informée de la vitesse d'un navire.

La variation de vitesse, en plus ou en moins, influence directement la durée du voyage (transit) du navire, le nombre de pilotes requis et, par le fait même, l'efficacité du service de pilotage et la sécurité de la navigation. À titre d'exemple, une simple différence de vitesse

Montreal, June 20 2016

Subject: Ships Speed Information

Notice 2016-13

The LPA's objects are to ensure the safety of navigation and an efficient marine pilotage service. To achieve this, the cooperation of all is essential.

One of the criteria to be considered to ensure safe navigation is the number of pilots required for a ship transit. This criterion has a direct influence on the efficiency of pilotage services since we must clearly establish the number of pilots required to ensure a safe ship transit in order to avoid shortages of pilots or delays to ships.

To do so, when we expect to dispatch 2 pilots, we have to regularly confirm the speed of a ship (no wind or current) in a given sector (ex.: how fast will a ship go during its transit between Les Escoumins and Quebec or between Quebec City and Trois-Rivières, etc.). It is very important at this time that the speed given to us is as accurate as possible to make sure we dispatch the right number of pilots. Section 11 of the Laurentian Pilotage Authority Regulations states that a ship has to inform the LPA about its speed.

A variation of speed, more or less, has a direct influence on the duration of a transit, the number of pilots required, and thereby an efficient marine pilotage service and the safety of navigation. For instance, a simple difference in speed of 0.5 knots more than the expected speed may advance the transit of a vessel of 35 minutes. The speed information

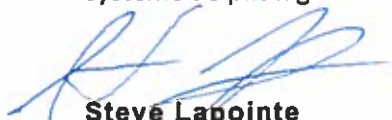


**Administration de Pilotage des Laurentides
Laurentian Pilotage Authority**

de 0,5 nœud en plus que la vitesse prévue peut devancer le transit d'un navire de 35 minutes. L'information sur la vitesse permettra aussi d'éviter d'affecter 2 pilotes lorsqu'un seul pilote est requis.

Nous sollicitons votre collaboration pour nous aider à obtenir la vitesse la plus précise possible. Si vous avez des difficultés à obtenir cette information, nous vous offrons notre aide pour trouver des solutions.

Ensemble, nous nous devons de conserver un système de pilotage efficace et sécuritaire.



Steve Lapointe
Directeur à l'affectation

DOSSIER: 02-03-008

will also help to avoid dispatching 2 pilots when only one is required.

We kindly ask for your cooperation in helping us get the most accurate possible speed. If you have difficulty getting these speeds, we offer to help you find solutions.

Together we must maintain a safe and efficient pilotage system.



Steve Lapointe
Dispatch Director

FILE: 02-03-008